

FORUM MARSEILLE JUIN 2019

Grèce



Le droit au logement n'est pas inscrit Constitution grecque

Conformément à l'article 21, paragraphe 4, de la Constitution grecque, "l'acquisition d'un logement par les sans-abri ou qui sont mal à l'abri constitue un objet d'attention de l'État".

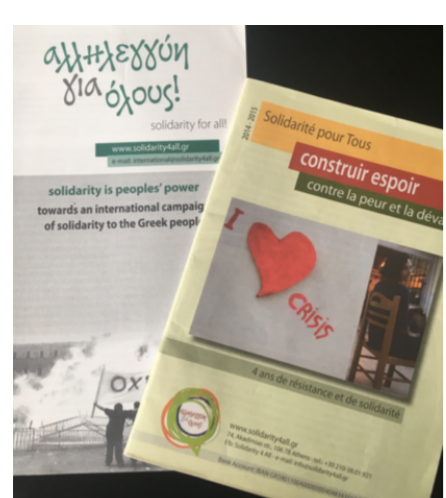
Néanmoins, les solutions de logement qui avaient été mises en place ont été très affaiblies. Cela se manifeste par les récents développements suivants : l'abolition des organismes de logement social, le retrait des allocations logement (allocation logement), les contraintes dans le domaine de l'accessibilité (principalement par la forte augmentation des taxes d'habitation, le remboursement des prêts et l'augmentation du coût des services publics). Il y a également de nouvelles dispositions légales relatives aux expulsions (article 15 de la loi 4055/12 au Journal officiel A/12-3-2012, qui prévoit une procédure légale expresse et sans procès).

La Grèce a signé la Charte sociale européenne révisée 03/05/1996, mais ne l'a pas encore ratifiée. Elle a accepté le Protocole additionnel prévoyant un système de réclamations collectives le 18/06/1998, mais n'a pas encore fait de déclaration permettant ONG nationales de présenter des plaintes collectives.

Source : Housing Rights Watch



Le sans-abrisme des femmes et des familles, phénomène récent avec la crise



Solidarity for All, association créée en 2012 par le parti Syriza et financé par les salaires des députés du parti

FINANCIARISATION DU LOGEMENT

Jusque dans les années 1990, l'accession à la propriété se faisait principalement sur des financements propres (systèmes informel et économies personnelles). Puis, les gouvernements successifs et les banques ont mené une campagne pour encourager les ménages à avoir recours au crédit. En parallèle, les prix du marché immobilier ont augmenté, il devient nécessaire d'emprunter de l'argent pour acheter.

Cette politique de l'endettement montre aujourd'hui ses répercussions catastrophiques sur le logement.

Le taux de propriétaires ayant un crédit en cours devient de plus en plus important, ce qui fragilise la propriété. De plus, aux crédits viennent s'ajouter des dettes privées et publiques (impayés eau, électricité, sécurité sociale). On estime que 50% des grecs sont aujourd'hui endettés, un endettement qui menace la propriété puisque les biens immobiliers peuvent être saisis et vendus aux enchères pour le rembourser.

Si l'on compare la situation grecque avec celle de l'Espagne, l'impact des hypothèques et crédits immobiliers n'est bien sur pas de même en ampleur. Cependant les mécanismes d'endettement et les conséquences pour les ménages endettés sont comparables.

En 2015, a été créée une allocation dans le programme de crise humanitaire (sous forme de bon alimentaire, électricité, eau).

Source : European Coalition Action - Rapport d'observation de Lucie Marie, volontaire du DAL France



Marche pour la libre circulation des réfugiés et des migrants - Athènes juin 2016



Militants d'EPAM «Avant l'Espagne, maintenant en Grèce !»

HABITAT WORLDMAP

GO TO THE WEBSITE : <https://habitat-worldmap.org>

UNDER CONSTRUCTION WITH YOU

